

J'autorise mon enfant :

- A rentrer seul au domicile le midi et le soir après l'activité
- A être photographié et filmé individuellement ou en groupe dans le cadre des activités proposées et autorise la Ville de Friville Escarbotin à diffuser l'image dans le cadre de reproduction, d'exposition et de diffusion sur les différents supports d'information et de communication municipaux sans demander ni rémunération et ni droits pour leur utilisation. La Ville de Friville Escarbotin s'engage à utiliser l'image uniquement dans un but non lucratif.

Je soussigné(e)(s), responsable(s) légal(e)(légaux) de l'enfant, autorise(nt) mon ou mes enfants à participer à toutes activités organisées par les établissements périscolaires et à emprunter les transports liés aux activités.
La Ville de Friville Escarbotin décline toutes responsabilités en cas d'informations erronées ou incomplètes figurant dans ce dossier.

Fait à, le / /

« Lu et approuvé », signature(s) :

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Pièces à joindre pour ouvrir accès à l'accueil du mercredi:

- Attestation de domicile **de moins de 3 mois** (copie facture EDF/GDF, facture téléphone FIXE, quittance de loyer)
- Photocopie des vaccinations
- Attestation d'assurance

Pièces permettant la tarification :

- En cas d'absence du justificatif de domicile le tarif extérieur sera appliqué



Réservations de mai à juin à rendre avant le 18 avril 2024

nom et prénom de l'enfant:.....

	15/05/2024	22/05/2024	29/05/2024	05/06/2024	12/06/2024	19/06/2024	
Matin							
Repas							
Après-midi							